



**MÉMOIRE DU PARTI QUÉBÉCOIS
ET DU COMITÉ NATIONAL DES JEUNES
SUR LA QUALITÉ, L'ACCESSIBILITÉ ET LE
FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES**

**PRÉSENTÉ À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA QUALITÉ,
L'ACCESSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS**

FÉVRIER 2004

Table des MATIÈRES

Introduction	1
Partie I : État de la situation	
Le financement des universités et l'accessibilité aux études	3
Financement des universités	3
Un sous-financement de 375 millions	3
Comparatifs canadiens et internationaux	4
Accessibilité aux études	5
Impact immédiat des droits de scolarité élevés	5
Prêts et bourses encore déficients	5
Impacts à plus long terme de l'endettement étudiant	6
Partie II : Les sources politiques du problème et les choix de la société québécoise	7
L'argent des Québécois à Ottawa.....	7
Une question de priorités	7
Et le déséquilibre fiscal	8
Les choix de société et l'inconsistance des choix gouvernementaux.....	8
Un consensus québécois	8
L'éducation n'est pas une marchandise	9
375 millions : moins de 10 % des sacro-saintes baisses d'impôt	10
Où va l'argent?	11
Partie III : Les moyens à prendre pour réaliser l'accessibilité et le réinvestissement	12
Réaliser l'accessibilité financière et territoriale	12
Le maintien du gel des droits et une loi-cadre	12
L'accès territorial : les universités en région	13
Un écueil à éviter : la déréglementation	13
Pour un réinvestissement!	14
Des campagnes de financement : un début... mais attention au privé!.....	14
La vraie solution : un réinvestissement public.....	14
Une option à étudier	15
Conclusion	16

INTRODUCTION

Le Parti Québécois, à l'image de la société québécoise, se porte à la défense de certaines valeurs, telles l'accessibilité, la justice et l'équité. Les Québécoises et les Québécois ont toujours eu à cœur ces valeurs et le Parti Québécois a par ailleurs ancré ces dernières au centre de son action gouvernementale lors de ses plus récents mandats. L'attaque en règle contre ces valeurs fondamentales menée par le gouvernement actuel du Parti libéral nous force à dénoncer le processus mis en branle par le biais de cette commission.

En effet, tout nous porte à croire que, sous ses airs de consultation publique, la présente commission a pour principal objectif d'ouvrir grande la porte au dégel des droits de scolarité, ou du moins, de permettre une hausse « justifiée » à court ou moyen terme. De plus, il est transparent, à la lecture du document de consultation, que l'intégrité et l'indépendance de notre réseau public seront vraisemblablement menacées par la plus grande place qui sera laissée aux sources de financement privé. Les objectifs sont clairs, il ne manque que les munitions. Nous ne serons pas dupes et nous ne jouerons donc pas le jeu de ce gouvernement conservateur en centrant le débat sur la seule question du financement. Nous défendrons donc les valeurs d'équité et d'accessibilité qui font la force et la distinction de notre société.

D'ailleurs, de nombreux acteurs québécois ont toujours soutenu une vision qui est en accord avec celle du Parti Québécois. En effet, pour nous, l'éducation n'est pas une marchandise qui profite à l'utilisateur-payeur ou au « client », mais un bien public qui profite à l'ensemble de la société québécoise. Il faut concevoir l'éducation au Québec comme une source de développement personnel et social, et non pas seulement comme un incubateur de main-d'œuvre. En effet, l'école est le creuset de la société, le lieu privilégié de transmission et d'élaboration de la culture, de notre culture. Nous croyons donc qu'il est nécessaire de reconnaître l'éducation comme étant la priorité et de considérer sa qualité et son accessibilité comme un investissement pour le développement social, économique, culturel et politique du Québec¹.

L'enseignement supérieur a un rôle clé dans une société et dans l'économie du savoir. Les universités sont, dans cette perspective, un moteur de développement de première importance pour le Québec et ses régions, en raison de leurs missions propres d'enseignement, de recherche, de production et de diffusion des connaissances. D'ailleurs, une mesure comme le gel des droits de scolarité, guidée par un souci d'équité envers les générations montantes, s'inscrit aussi dans une perspective de croissance économique, puisque l'éducation et la formation sont des éléments stratégiques des économies modernes. À titre d'exemple, selon l'économiste Pierre Fortin, le boom économique qui a propulsé l'Irlande dans le peloton de tête des pays européens s'explique en partie par le faible coût des études postsecondaires dans ce pays, vu l'abolition des droits en 1995².

¹ Programme, chap. 2, Parti Québécois.

² Cahier des enjeux 2003, Parti Québécois.

D'une part, ce mémoire a la prétention de présenter un argumentaire en faveur du maintien du gel des droits de scolarité — en vigueur depuis 1994 grâce à l'action gouvernementale du Parti Québécois — tout en tenant compte de la nécessité d'un réinvestissement en éducation. D'autre part, nous voulons aussi dénoncer la démarche du gouvernement libéral, clairement dirigée par une logique de comptabilité conservatrice.

PARTIE I : ÉTAT DE LA SITUATION

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS ET L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES

Le financement des universités, qui repose sur une variété de sources mais notamment et principalement sur l'État québécois, a, de l'avis partagé de tous, quelques ratés. Toutefois, le financement actuel per capita demeure l'un des plus importants des pays de l'OCDE. Or, c'est principalement au niveau de l'accessibilité que le bât blesse, puisque le lourd endettement étudiant a un effet direct sur la poursuite d'études postsecondaires, donc sur le développement de la relève québécoise.

Au Parti Québécois, nous désirons donc nous assurer que le débat sur l'éducation qui aura lieu à la commission ne sera pas détourné de cet enjeu de première importance. Une attention trop marquée sur les questions de strict financement, comme le propose le cahier de consultation mis de l'avant par le gouvernement actuel, poserait ce débat de manière beaucoup trop étroite.

FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Un sous-financement de 375 millions

Dans les années à venir, les universités québécoises feront face à des défis importants et il est de la responsabilité du gouvernement d'assurer un financement adéquat. Pour nous, ce financement accru doit favoriser l'accessibilité des étudiantes et des étudiants provenant de tous les milieux sociaux. L'accès aux études supérieures est garant du principe qui guide l'éducation au Québec et il est clair que les étudiantes et les étudiants ne doivent pas faire les frais des hausses des coûts de système. À terme, le réinvestissement proposé correspond aux constats exposés dans l'entente CREPUQ-MEQ, qui posent effectivement qu'un rattrapage de 375 millions est nécessaire pour avoir un financement optimal. Cette somme récurrente doit être investie dans le réseau universitaire afin d'assurer dans les années à venir une éducation supérieure accessible et de qualité, des budgets de recherche supérieurs et un réinvestissement dans les équipements et infrastructures. Cette approche historique québécoise diffère de la philosophie canadienne et américaine qui place la responsabilité du financement sur les individus et qui met donc le fardeau financier sur le dos des étudiantes et des étudiants. Les aspects négatifs de cette vision du financement de l'éducation supérieure sont multiples et affecteront principalement l'accessibilité aux études ainsi que l'augmentation de l'endettement étudiant.

Afin de financer ce réinvestissement récurrent, le gouvernement doit faire un choix politique clair en faveur de l'enseignement supérieur. Lors de la dernière campagne électorale, le Parti libéral a fait de l'éducation l'une de ses priorités, avec la santé. Cette commission est le moment de prouver cet engagement à la population et à la jeunesse québécoise en ne haussant pas les droits de scolarité et en réinvestissant dans le réseau. Pour nous, il est clair que la situation actuelle des finances publiques n'est pas aussi alarmante que celle dépeinte par le gouvernement, car il maintient toujours sa promesse de baisses d'impôt de 5 milliards de dollars durant son mandat. Notre proposition de financement représente moins de 10 % des baisses d'impôt de 5 milliards promises, et c'est pourquoi

nous demandons de ne pas baisser les impôts tant que le réinvestissement n'est pas adéquat. En aucun moment, les étudiantes et les étudiants ne doivent faire les frais des baisses d'impôt sur la base d'une simple question idéologique.

Malgré un financement important, il est essentiel de réinvestir ces 375 millions afin d'éviter que l'écart de financement ne se creuse et qu'à terme, ce soit l'accessibilité qui soit sacrifiée à travers les droits de scolarité. Notre réseau universitaire réussit à se démarquer à plusieurs niveaux et déjà dans les dernières années certains écarts ont été réduits et c'est pourquoi nous devons poursuivre sur cette lancée. Par exemple, le nombre de professeurs-chercheurs, après une diminution importante du nombre à temps plein dans les universités, est à la hausse et, en 2002-2003, nous étions revenus au niveau de 1989, avec progression constante (9 056 en 1994-95, 8 005 en 1999-2000, et 8 475 en 2002-2003)³. Également au niveau des subventions à la recherche, les revenus de recherche sont en nette progression. Malgré le fait que la majeure partie de cette hausse provienne des contributions du gouvernement fédéral et que cela soit une intrusion directe dans nos champs de compétence, l'Université de Montréal se classe 2^e au Canada en matière de subventions de recherche, et McGill 5^e. De plus, notons que les dépenses totales en développement et en recherche en 2000 au Québec représentent 31 % dans les universités et les collèges, ce qui est nettement supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (17,2 %)⁴.

Enfin, l'alarmisme récent des recteurs relativement à une crise au niveau du recrutement des professeures et des professeurs a été clairement dénoncé par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE). D'ailleurs, les libéraux eux-mêmes nous indiquaient récemment que : « Nous avons connu des progrès formidables en éducation au Québec. Dans l'ensemble, les réseaux d'éducation offrent un enseignement de bonne qualité. Les personnels sont qualifiés et dévoués. Les parents et la communauté collaborent et contribuent aux succès de nos institutions d'enseignement. Il serait exagéré de prétendre que l'on vit une crise majeure en éducation. »⁵

Comparatifs canadiens et internationaux

On ne doit pas seulement se comparer avec les autres provinces canadiennes en ce qui a trait au financement des universités, on doit aussi plutôt se tourner vers l'Europe. Il s'agit de choix politiques qui sous-tendent des orientations pour le développement économique d'un pays. Au Québec, l'économie du savoir est prioritaire et on doit se comparer à des pays ayant fait les mêmes types de choix en ce sens.

Au cours des dernières décennies, plusieurs pays (Australie, Nouvelle-Zélande, Belgique, Danemark, Japon, Norvège, France, Allemagne, Suède) ont réalisé ou entrepris des réformes importantes de leurs systèmes d'enseignement universitaire. Partout, les orientations de ces réformes convergent vers des points communs, à savoir : élargissement de l'accès aux études universitaires, pertinence des programmes d'étude, utilisation optimale des ressources allouées aux universités, efforts et incitatifs

³ Document de consultation, Commission sur le financement des universités, p. 8

⁴ Ibid., p. 13.

⁵ Parti libéral du Québec. Mars 2003. *Égalité des chances et réussite en éducation - PRIORITÉS D'ACTIONS POLITIQUES POUR LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION QUÉBÉCOIS DOCUMENT DE TRAVAIL.*

pour augmenter la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités et mesures pour accroître la réussite des étudiantes et des étudiants. Le Québec doit tenir compte des orientations prises par ces pays qui font partie, comme lui, des sociétés les plus avancées du monde en matière de développement humain, économique et social. En outre, nos universités sont en relation et en compétition avec les universités de ces pays. Les universités québécoises doivent viser et atteindre l'excellence afin de pouvoir continuer à se comparer aux meilleures institutions du monde⁶.

Accessibilité aux études

Le sous-financement des universités, et ses implications, ont toutefois eu un impact sur l'accès aux études, comme le démontre le document de consultation du ministère. Malheureusement, malgré ce que nous indique ce document, il reste encore du chemin à parcourir pour que l'accès aux études ne soit pas réservé aux plus fortunés de notre société. En effet, selon le recensement de 2001, plus de 60 % des personnes de la catégorie des plus faibles revenus d'emploi n'avaient pas suivi d'études au-delà du secondaire, tandis que plus de 60 % des personnes faisant partie de la catégorie des revenus plus élevés avaient un diplôme universitaire⁷.

Impact immédiat des droits de scolarité élevés

L'accès aux études postsecondaires est favorisé au Canada par un revenu familial élevé : 83 % des jeunes dont les parents gagnent 80 000 \$ ou plus, fréquentent un cégep, un collège ou une université. L'enquête sur la participation aux études postsecondaires, réalisée par Statistique Canada pour la première fois en 2002, constate que tout juste la moitié de ceux qui gagnent moins de 55 000 \$ fréquentent ces mêmes institutions⁸.

Le système actuel, malgré ses bonnes intentions, contribue à reproduire les modèles sociaux. En effet, les statistiques démontrent malheureusement que les riches ont davantage droit à l'éducation postsecondaire et, par conséquent, conservent les outils du développement de la richesse. Quant à eux, les moins fortunés, pour des raisons strictement financières, sont victimes d'un système générateur d'exclusion et de discrimination. Les riches resteront riches et les pauvres continueront leur enlisement dans la pauvreté. Plus les droits de scolarité sont élevés, plus on fait de l'éducation et de son accessibilité un produit réservé à une classe sociale privilégiée. L'éducation doit être préservée comme un droit fondamental et non consacrée comme un privilège de riches.

Prêts et bourses encore déficients

Comme dans bien des luttes, le nerf de la guerre passe par les ressources financières. Depuis qu'elle existe, l'aide financière aux études a permis à des milliers de Québécoises et de Québécois d'entreprendre un projet d'études. Malheureusement, cette aide est encore à l'heure actuelle déficiente. En 2001-2002, 36,1 % des étudiantes et des étudiants des universités québécoises ont reçu

⁶ Programme, chap. 3, Parti Québécois.

⁷ Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation 2003.

⁸ Statistique Canada. *Enquête sur la participation aux études post-secondaires*, 2002.

une aide financière du gouvernement. Parmi ceux-ci, 43,4 % ont obtenu un prêt seulement (un montant d'environ 2 638 \$) alors que 56,6 % ont bénéficié d'un prêt **et** d'une bourse.

Les critères d'admissibilité à l'aide financière aux études demeurent l'une des principales lacunes. Ces critères basés sur des données qui ne reflètent pas toujours la réalité personnelle de l'étudiant font en sorte de l'exclure du programme d'aide financière. En effet, la contribution parentale obligatoirement calculée pour l'attribution d'un prêt et d'une bourse crée irrégularités et distorsions.

Même en conservant le gel des droits de scolarité, les étudiantes et les étudiants admissibles à l'aide financière aux études s'appauvrissent d'année en année puisque le montant accordé à ce titre n'est pas indexé au coût de la vie en constante progression. Le système d'aide financière est clairement insuffisant, puisque plus de 75 % des étudiantes et des étudiants considèrent leur revenu comme indispensable à la poursuite de leurs études. Nous passons donc d'un objectif d'étudiant à temps plein à une réalité de travailleur qui étudie. L'impact est direct, les étudiantes et les étudiants forcés de travailler allongent le nombre d'années qu'ils passent sur les bancs d'école. L'insuffisance de l'aide financière retarde donc leur entrée sur le véritable marché du travail.

Dégeler les droits de scolarité en conservant l'actuel régime d'aide financière aux études aurait non seulement un impact sur l'endettement étudiant, mais aussi sur l'accessibilité aux études postsecondaires.

Impacts à plus long terme de l'endettement étudiant

L'endettement étudiant n'est pas sans conséquence. En effet, l'endettement moyen par étudiant à l'obtention d'un baccalauréat est d'environ 11 987 \$ alors qu'après la maîtrise, l'étudiant moyen est endetté de 15 949 \$, ce qui peut avoir des répercussions à court ou moyen termes sur la poursuite d'études supérieures et, éventuellement, sur la politique familiale.

Au moment où le Québec est aux prises avec d'importants problèmes entourant sa démographie, l'endettement étudiant pèse lourd quand vient le temps de décider de fonder une famille. Un couple de bacheliers a un endettement moyen d'environ 22 000 \$, un montant qui fait bien réfléchir les futurs parents. Rien pour stimuler notre taux de natalité.

En baissant le montant accordé en subventions à la recherche ainsi que celui accordé à titre de bourses pour les étudiantes et les étudiants au doctorat, le présent gouvernement se montre insensible aux efforts et aux préoccupations des jeunes chercheurs, ainsi qu'au développement de la recherche au Québec.

PARTIE II : LES SOURCES POLITIQUES DU PROBLÈME ET LES CHOIX DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Les problèmes qui découlent du sous-financement gouvernemental des universités québécoises reposent en grande partie sur des sources politiques. D'une part, nous verrons que beaucoup de nos ressources financières sont gérées par Ottawa et que le Québec n'a pas sa juste part de ces ressources en raison des choix de société qu'il a faits. Le système fédéral agit comme un carcan pour les projets de société que pourrait se donner un Québec maître chez lui!

D'autre part, il ne s'agit pas d'une question qui se pose dans un contexte de crise; il s'agit d'un processus décisionnel gouvernemental qui doit faire l'arbitrage entre des priorités différentes, les baisses d'impôt versus un réinvestissement de l'État. Nous verrons donc que la société québécoise n'est pas prête à abandonner son système d'éducation universel, et qu'elle est encore prête à prendre part à l'enrichissement de la collectivité. Le gouvernement Charest ne va pas du tout dans ce sens, et son idéologie purement comptable ne trouve pas preneur. En effet, l'approche néolibérale, qui privilégie les tarifications plutôt que les investissements publics, préconisée par le gouvernement actuel ne semble pas rallier la majorité des Québécoises et des Québécois.

L'ARGENT DES QUÉBÉCOIS À OTTAWA

Une question de priorités

Un des éléments les plus scandaleux, pour l'observateur de la scène politique des dernières années, est de voir à quel point il existe une dichotomie entre les priorités fédérales et celles du Québec et à quel point cette dichotomie nous coûte cher. En effet, qui peut oublier la saga des bourses du millénaire. Cet épisode moins glorieux des rapports Québec-Ottawa provient essentiellement d'une double problématique. Dans un premier temps, elle démontre un profond mépris par le gouvernement fédéral des champs de compétences respectifs des provinces et du fédéral définis dans la Constitution canadienne, l'éducation étant depuis toujours l'apanage exclusif des provinces. Dans un deuxième temps, elle démontre une grande différence dans l'approche adoptée par le Québec et les autres provinces canadiennes. En effet, ces dernières ayant massivement augmenté les droits au cours des années 90, une pression importante était exercée sur le gouvernement fédéral pour qu'il soulage un endettement étudiant devenu catastrophique, principalement en raison des droits de scolarité élevés.

Pendant ce temps au Québec, le programme d'aide financière, le plus généreux au Canada, aidait les étudiants qui payent les plus faibles droits de scolarité à commencer leur carrière avec un fardeau financier moins important que leurs collègues du reste du Canada. C'est pourquoi à l'époque, l'Assemblée nationale, de façon unanime, avait dénoncé ce programme et demandé qu'on lui remette les sommes afin de financer adéquatement le réseau universitaire, (nouvelles ressources professorales et matérielles, etc.). Malheureusement, Ottawa préféra faire la sourde oreille et ne remit pas la totalité des sommes au Québec. Ainsi, Québec se voyait pénalisé pour avoir prévu un système plus

accessible pour ses citoyennes et ses citoyens. D'ailleurs, même Stéphane Dion, que l'on ne peut qualifier d'ardent défenseur des champs de compétence du Québec, a récemment fait son *mea culpa* en indiquant qu'il n'était pas d'accord avec ce programme de bourses car il n'est pas adapté à la spécificité québécoise!

L'autre intervention d'Ottawa, qui fut problématique pour le Québec, est toujours liée au niveau des droits de scolarité élevés dans le reste du Canada. En effet, pour aider les étudiants à payer ces droits, Ottawa a consenti de généreux crédits d'impôt dont les étudiants québécois ne peuvent profiter, vu le gel en vigueur au Québec depuis 1994. Encore une fois, de par ses choix de société, le Québec se voit pénalisé et c'est le gouvernement fédéral qui économise des millions de dollars en crédits d'impôt non accordés aux étudiants québécois.

Donc, mauvaises priorités avec les Bourses du millénaire et mauvais calcul avec les crédits d'impôt. Le Québec est doublement perdant! Et rien ne nous annonce que cela va changer à court terme. En effet, le récent discours du Trône, avec ses propositions à l'égard du programme canadien de prêts et bourses, a bien illustré la volonté d'Ottawa de poursuivre ses intrusions dans les champs de compétence du Québec, et ce, d'une façon inadaptée aux besoins du Québec.

Et le déséquilibre fiscal

Depuis le consensus de l'Assemblée nationale autour du rapport Séguin sur le déséquilibre fiscal, le gouvernement central continue de nier ce problème, affirmant que les surplus ne sont plus au rendez-vous. Mais le rapport Léonard préparé pour le Bloc Québécois nous indique qu'Ottawa a augmenté les dépenses de 39 % en cinq ans, prouvant que les provinces ont été étranglées financièrement. D'ailleurs, ces dépenses ont plus souvent qu'autrement été dilapidées dans des programmes douteux, comme l'ont prouvé les scandales du registre des armes à feu et le célèbre programme des commandites fédérales. Cette explosion des dépenses s'est faite alors que le gouvernement du Québec faisait face à une situation financière critique, minant la qualité des services offerts à la population. Le moment est critique et le gouvernement doit résorber ce déséquilibre avant d'imposer aux étudiantes et aux étudiants une hausse des droits de scolarité. Il est de son devoir d'aller chercher notre argent dans les coffres d'Ottawa avant d'augmenter l'endettement étudiant et de freiner l'accessibilité aux études supérieures.

LES CHOIX DE SOCIÉTÉ ET L'INCONSISTANCE DES CHOIX GOUVERNEMENTAUX

Un consensus québécois

Il est également important de mentionner que le gouvernement libéral a été élu en faisant de l'éducation l'une de ses deux grandes priorités. En effet, dans le Plan d'action du prochain gouvernement libéral – *Réinventons le Québec* – les libéraux s'engageaient alors en ce sens : « Nous visons à améliorer la qualité de l'enseignement universitaire par un support financier adéquat [...] nous augmenterons les budgets des universités afin qu'elles puissent notamment, et selon leurs besoins

propres, embaucher davantage de professeurs réguliers ou améliorer leurs équipements »⁹. En campagne électorale, les libéraux promettaient un investissement dans deux secteurs stratégiques pour la société : la santé et l'éducation. Qu'en est-il aujourd'hui? Bien que nous demeurions persuadés que les conclusions de cette commission donneront lieu à de nouvelles pistes pour le financement universitaire, nous voulons rappeler au gouvernement en place qu'il ne doit pas perdre de vue sa responsabilité dans le dossier. Le gouvernement, tel qu'il l'a promis pendant la campagne électorale qui l'a porté au pouvoir, doit faire de l'éducation une réelle priorité et assurer le financement adéquat et croissant du réseau universitaire à même les budgets de l'État.

D'ailleurs, un récent sondage Léger Marketing du 24 janvier 2004, publié dans *Le Devoir* et le *Globe and Mail*, démontre clairement que le choix de société qu'est le gel des droits de scolarité est partagé par l'ensemble de la population québécoise. En effet, selon ce sondage, 57 % des Québécoises et des Québécois sont favorables au *statu quo* (gel) alors que 35 % ne préconisent qu'une indexation au coût de la vie (IPC), ce qui veut dire que plus de 90 % de la population québécoise est en désaccord avec un dégel qui implique une forme de rattrapage avec la moyenne canadienne, tel que le suggère le document de consultation élaboré par le ministre, et ce, peu importe leur allégeance politique. Le gouvernement doit prendre acte de ces données ou risquer encore une fois de provoquer la population en adoptant des mesures qui iraient à l'encontre de la volonté populaire. Il est difficile pour nous de comprendre comment un gouvernement qui prétend gouverner selon la volonté exprimée par la population pourrait faire fi d'une volonté aussi clairement exprimée! Surtout qu'avec les résultats récents exprimés par les sondages qui indiquent que 63 % des Québécoises et des Québécois jugent que les réalisations du gouvernement ne sont pas conformes au mandat¹⁰, le ministre devrait y réfléchir avant d'aller à l'encontre du consensus.

La question du gel des droits de scolarité est sans contredit un choix de société qui démontre la grande sagesse des Québécoises et des Québécois face à leur avenir. En effet, les citoyennes et les citoyens de notre pays ont compris qu'il était à notre avantage collectif d'aider et d'accompagner les jeunes dans leur projet éducatif plutôt que de leur imposer des barrières tarifaires à l'aube de leur vie. C'est là un autre exemple de cette profonde solidarité qui anime la société québécoise tout entière et qui fait de nous « quelque chose comme un grand peuple ».

L'éducation n'est pas une marchandise

Or, le discours ambiant qui est appuyé par l'avalanche de chiffres fournis par le document de consultation tend à reproduire un modèle qui « marchandise » l'éducation. En effet, le premier ministre Jean Charest affirmait le 19 août 2003 que l'éducation, c'est fournir un « bon capital humain au marché ». Rien n'est plus faux et le Parti Québécois se doit de dénoncer une telle attitude car l'éducation sert à former des citoyennes et des citoyens et à transmettre le savoir et les valeurs d'une génération à l'autre, pas à fabriquer des « machines humaines » qui ont une fonction précise. D'ailleurs, les récentes perturbations dans l'industrie aéronautique et informatique démontrent le danger de la formation adaptée à une seule entreprise. L'informaticien ou le technicien en

⁹ Parti libéral du Québec. 2003. *Un gouvernement au service des Québécois. Réinventons le Québec*. p. 15-19.

¹⁰ Sondage *Le Devoir* - Léger Marketing, 23 janvier 2004.

construction aéronautique qui a pour seule utilité l'optimisation d'un produit « X », car formé ainsi grâce à un programme sur mesure pour l'entreprise qui fabrique ce produit, est de quelle utilité si cette entreprise se voit dans l'obligation de fermer ses portes?

De plus, notre société obsédée par les coûts effarants qui sont associés au domaine de la santé devrait également s'attarder aux effets bénéfiques d'une meilleure éducation de ses citoyens sur le plan des coûts de santé. En effet, Omar Aktouf, professeur aux HEC, dans *Le Devoir* du 8 octobre 2003, rappelle « ce constat aveuglant de bon sens : les pays [de l'OCDE] ayant un bon système de santé sont ceux où il y a aussi de bons systèmes d'éducation, de transport, de répartition des richesses, de soins aux plus démunis..., soit de bons services publics en général! »¹¹

375 millions : moins de 10 % des sacro-saintes baisses d'impôt

Nous l'avons soulevé, la décision qui s'impose actuellement au gouvernement Charest en est une politique, et il s'agit de faire l'arbitrage entre diverses priorités. L'orientation actuelle du gouvernement qui privilégie les baisses d'impôt aux réinvestissements sociaux est, de toute évidence, un choix purement comptable et électoraliste. En effet, l'étranglement fiscal actuellement vécu par les Québécoises et les Québécois repose en grande partie sur les nouvelles tarifications introduites par le gouvernement actuel et qui seront éventuellement compensées par des baisses d'impôt dont on mesure mal l'impact sur l'ensemble de la population. Que l'on pense aux hausses de tarifs des garderies publiques, des transports en commun, d'Hydro-Québec et éventuellement des droits de scolarité dans les institutions postsecondaires, toutes ces politiques libérales s'inscrivent dans une même logique comptable et néolibérale d'utilisateur-payeur. Cette logique, justifiée par le prétendu « mandat de changement », oriente la société québécoise vers des horizons de droite conservatrice, qui se trouve aux antipodes des valeurs sociétales de justice, d'équité et d'égalité, en posant la vie en société dans une perspective d'individualisation des préférences et des comportements sociaux. C'est précisément ici que le gouvernement actuel fait fausse route, et l'ouverture à la hausse des droits de scolarité ne fera que confirmer cette tangente : les Québécoises et les Québécois ne se reconnaissent tout simplement pas dans cette vision conservatrice du modèle de société, et les sondages précédemment cités le démontrent par l'insatisfaction grandissante à l'endroit du gouvernement.

Par ailleurs, nous pensons qu'il est possible pour le gouvernement de maintenir le gel des droits de scolarité tout en réalisant les baisses d'impôt promises. En effet, l'écart de financement des universités québécoises est actuellement de 375 millions, ce qui constitue moins de 10 % du montant total des baisses promises. À titre d'exemple, il suffit de citer les baisses d'impôt récurrentes de 4,8 milliards réalisées pendant le dernier mandat du Parti Québécois, les plus importantes du Québec moderne, et qui ont pu se faire tout en maintenant les droits de scolarité à leur niveau de 1994. Ainsi, après l'atteinte du déficit zéro, qui faisait l'objet d'un consensus social, le gouvernement Landry a progressivement réinvesti dans le système d'éducation tout en diminuant le fardeau fiscal des Québécoises et des Québécois de 4,8 milliards. Il est donc possible de concilier contrainte budgétaire

¹¹ Omar Aktouf. « Une différence de nature et non de modalités - La santé et l'éducation ne sont pas des marchandises! », *Le Devoir*, 8 octobre 2003.

et réinvestissement; il n'en tient qu'au gouvernement Charest de voir aux priorités des Québécoises et des Québécois!

Où va l'argent?

Au-delà de l'à-propos d'une hausse des droits, une question se pose également quant à l'impact réel d'un dégel sur les finances des universités québécoises. En effet, l'impact du dégel imposé par le gouvernement libéral en 1989 n'a pas signifié l'arrivée d'une manne pour les universités. Pendant que les droits passaient de 645 \$ à 1 526 \$ par an de 1989 à 1993, les subventions de fonctionnement par effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP) diminuaient de 9 319 \$ à 8 650 \$ pendant la même période¹². De même, le reste du Canada a vécu, au cours des dernières années, un régime de hausses de droits de scolarité assez vertigineux (163 % de plus en 2000-01 qu'en 1986-87), mais une étude de l'ACPPU démontre que ces hausses massives n'ont financé que 60 % en dollars constants le manque à gagner en crédits gouvernementaux¹³. Les chiffres parlent par eux-mêmes. Pendant que la moyenne des droits de scolarité passait de 2 178\$ en 1993-94 à 4 025\$ en 2002-03 pour l'ensemble du Canada, les coupes dans le financement fédéral de l'éducation postsecondaire représentaient une somme cumulative de 2,62 milliards de dollars.

La question se pose donc : quel serait le véritable objectif d'une hausse des droits? Si nous regardons ce que le dernier gouvernement libéral a fait et qui a été suivi à travers le Canada, nous croyons que le gouvernement actuel ne mérite pas notre confiance!

¹² Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). *Mémoire sur le financement et la qualité des universités*, 2003.

¹³ Association canadienne des professeures et professeurs d'université, « La privatisation graduelle : les finances des universités, 1998-1999 », *Dossier en éducation de l'ACPPU*, volume 3, n° 1, février-mars 2001.

PARTIE III :

LES MOYENS À PRENDRE POUR RÉALISER L'ACCESSIBILITÉ ET LE RÉINVESTISSEMENT

Résolument, le Parti Québécois se prononce contre un dégel des droits de scolarité comme moyen de refinancer les universités québécoises, et donc contre l'augmentation des charges financières des étudiantes et des étudiants québécois. Cette position s'inscrit dans l'optique où nous tenons au respect d'une valeur fondamentale du système social québécois : l'accessibilité. Nous sommes d'avis qu'il relève du mandat de l'État d'assurer le financement adéquat des institutions universitaires québécoises. Ainsi, il est impératif qu'à l'issue de cette commission, le gouvernement fasse le choix du Québec et de ses valeurs d'égalité des chances, d'équité et d'accessibilité en optant pour un réinvestissement par l'État dans l'éducation postsecondaire.

Toutefois, nous pensons aussi qu'il n'est pas sans intérêt d'étudier quelques autres avenues de financement complémentaires qui pourraient, à terme, améliorer la qualité des services offerts par les universités québécoises.

RÉALISER L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE ET TERRITORIALE

Le maintien du gel des droits et une loi-cadre

Il est clair, à la lumière des données mentionnées ci-haut, que la hausse du financement des universités ne doit pas passer par un dégel des droits. D'aucuns prétendent qu'il s'agit de la seule solution logique vu les bénéfices que rapportent à un étudiant ses études et qu'il n'est que normal que ce dernier en assume une plus grande part des coûts. Mais comment pouvons-nous réconcilier cette approche avec la dure réalité qui nous enseigne que l'origine socio-économique des étudiantes et des étudiants est encore, en 2003, un des éléments clés de l'accès à l'université.

Il est certain que nous pouvons nous faire reprocher de jouer de prudence et qu'il n'est pas clair à 100 % qu'une hausse des droits aurait un impact dirimant sur l'accès. Toutefois, une société comme la nôtre, avec un taux de natalité de 1,4 enfant par femme, et qui est censé décroître dès 2025, peut-elle faire ce pari? Car la vraie question est de savoir si nous pouvons prendre le risque collectif de voir l'accès aux études universitaires baisser et entraîner de façon proportionnelle les revenus futurs de l'État, revenus dont nous aurons bien besoin pour payer les énormes coûts associés au vieillissement. Nous croyons que ce serait bien mal servir le Québec que de faire de tels choix.

Par ailleurs, compte tenu de l'expérience connue par le passé avec l'augmentation constante des frais afférents par les universités dans le but avoué de contourner le gel des droits de scolarité, nous demandons au gouvernement que le maintien du gel soit inscrit dans une loi-cadre qui ne permettrait plus aux universités de contourner la volonté du législateur.

L'accès territorial : les universités en région

Foyer d'innovation et d'animation, les universités en région sont indispensables au développement social, économique et culturel des régions du Québec. Les bienfaits de ces institutions sont multiples, elles permettent entre autres de limiter l'exode des jeunes vers les grands centres, de favoriser par son expertise le déploiement de créneaux de développement de secteurs économiques spécifiques à certaines régions, d'accentuer la formation continue, de favoriser l'accessibilité aux études supérieures pour les jeunes résidants en région, etc.

Néanmoins, les universités en région vivent une précarité financière résultant principalement de la baisse démographique qui sévit dans les régions du Québec. Le mode de financement des universités en région doit donc être modifié en fonction des défis et contraintes que pose la baisse démographique. Dans cette optique, nous proposons donc que le gouvernement étudie la possibilité de majorer le financement de base des universités en région et d'augmenter les subsides accordés pour chaque étudiant inscrit. De cette manière, les universités en région disposeront de plus de ressources pour accroître leur compétitivité face à leurs homologues des grands centres et offrir de meilleurs services à leurs clientèles.

Le gouvernement doit également favoriser le développement de secteurs d'études particuliers aux économies des régions (par exemple l'Institut des sciences de la mer de Rimouski). De cette façon, ces universités pourront développer des créneaux d'excellence permettant d'attirer des jeunes de diverses régions intéressés à étudier dans ces divers secteurs.

En partenariat avec les universités en région, le gouvernement doit favoriser l'implantation d'antennes universitaires dans de plus petites municipalités. Ces antennes, qui permettraient de dispenser de la formation universitaire dans des domaines plus généraux comme les sciences administratives ou l'éducation, favoriseraient la formation continue de travailleuses et de travailleurs n'ayant pas accès à un campus universitaire à moins de cinquante kilomètres de leur lieu de résidence, favoriseraient également l'accroissement de l'accessibilité aux études supérieures des jeunes demeurant dans les régions éloignées et le développement économique des petites communautés par une plus grande formation de la main-d'œuvre.

Un écueil à éviter : la déréglementation

Une des pires solutions — si ce n'est pas la pire — du point de vue de l'accessibilité, serait de donner le pouvoir aux recteurs de fixer des niveaux de hausses selon les secteurs d'étude. C'est l'approche qu'a choisie l'Ontario de Mike Harris et qui est en voie d'être adoptée en Colombie-Britannique. Selon ce principe, les études de médecine, de droit et de médecine dentaire pourraient ainsi devenir l'apanage d'un club exclusif de citoyennes et de citoyens bien nantis qui seraient les seuls à pouvoir se permettre des droits annuels de l'ordre de 24 000 \$, comme c'est présentement le cas en médecine dentaire aux universités de Toronto et Western. L'impact direct de cette mesure, et nous ne sommes pas les premiers à le dire — l'Association du barreau canadien, l'Association médicale canadienne et l'Association dentaire canadienne l'affirment haut et fort — serait de voir les futurs diplômés de ces secteurs être « forcés » de pratiquer dans des domaines plus payants, ce qui est de mauvais augure

pour le système juridique qui doit pouvoir compter sur une offre de services pour tous les citoyens ou pour le réseau de la santé qui a autant besoin de médecins de famille que de spécialistes.

POUR UN RÉINVESTISSEMENT!

Des campagnes de financement : un début... mais attention au privé!

Les Québécoises et les Québécois sont de plus en plus nombreux à participer aux campagnes de financement des universités. Le récent exemple de la campagne de l'Université de Montréal, qui s'est terminée avec un succès inespéré (plus de 200 M\$ recueillis) et qui a permis la construction de nouveaux pavillons, est probant. Même si ce changement de mentalité commence à s'introduire dans les réflexes québécois, les montants recueillis de par ces campagnes ne doivent pas être calculés comme source de financement fiable pour enrayer les problèmes d'ordre structurel. Si la comptabilisation des sommes issues des campagnes de financement est une erreur lorsque considérée comme solution au réinvestissement dans le réseau, le partenariat public-privé dans nos institutions d'enseignement l'est tout autant.

Nos universités sont des lieux de savoir qui doivent être protégés des intérêts corporatifs. Les universités sont au service de l'ensemble de la société et non au service de l'entreprise privée. La cohabitation des intérêts privés et publics affecterait de manière sérieuse l'intégrité de la science, de la liberté de penser et de l'indépendance intellectuelle essentielles aux universitaires. Par conséquent, le Parti Québécois exhorte l'actuel gouvernement de résister à la tentation d'ouvrir toutes grandes et sans restrictions les portes de nos maisons d'enseignement à l'entreprise privée. Si l'éducation suscite un tel engouement pour le secteur privé, c'est ce même sentiment qui devrait animer l'État. L'éducation, pour une société, c'est un investissement rentable collectivement qui ne doit pas être confié à des intérêts particuliers.

La vraie solution : un réinvestissement public

En marge de ces contributions ponctuelles, il est évidemment nécessaire de trouver des solutions concrètes afin de pallier le retard de 375 millions dans le financement des universités, retard structurel qui nécessite un investissement récurrent. Sur qui doit reposer cet investissement? C'est la question qu'il importe de se poser dans le cadre de cette commission. Le gouvernement est aujourd'hui placé devant un choix : le financement doit reposer soit sur une logique tarifaire où les étudiants verront augmenter leurs frais de scolarité ou sur une logique de réinvestissement public, où c'est plutôt l'État qui prend la responsabilité de l'éducation postsecondaire.

Nous avons démontré, dans ce mémoire, que de faire reposer le fardeau du financement des universités sur les épaules des étudiantes et des étudiants mettrait profondément en jeu l'accessibilité aux études pour les Québécoises et les Québécois. Il en va donc de l'accès universel au système d'éducation postsecondaire et du respect des valeurs d'équité et de justice de la société québécoise. C'est pour cette raison que nous proposons que le gouvernement fasse aujourd'hui le choix du réinvestissement public, un choix qui non seulement s'impose, mais qui est aussi tout à fait réalisable dans la conjoncture économique actuelle. En effet, comme le démontre une étude récente de la

FEUQ¹⁴, la marge de manœuvre budgétaire estimée du gouvernement pour l'année 2004-2005 est de 188 millions et augmentera jusqu'à 663 millions en 2007-2008, et ce, en sus des baisses d'impôt de 4 milliards promises par les libéraux. Ainsi, nous croyons que la seule solution viable à terme pour rétablir un financement adéquat et pour assurer l'accessibilité aux études est un réinvestissement massif de l'État dans le réseau universitaire québécois.

Une option à étudier

Notre position est donc claire : l'accessibilité doit demeurer notre priorité collective. Cela étant, nous comprenons que certains acteurs prétendent que la contribution étudiante doit être revue à la hausse. Dans la perspective où une telle approche serait retenue par le gouvernement, ce qui n'est nullement souhaitable, nous nous devons de souligner une piste de solution qui, à notre avis, mérite d'être approfondie. Nous croyons en effet qu'une contribution étudiante post-études pourrait, si elle respecte certaines balises minimales, être conforme aux principes d'accessibilité et d'équité.

Cette contribution pourrait prendre la forme d'un remboursement proportionnel au revenu, avec seuil minimum, d'un montant pré-établi, qui serait fixé dans une loi-cadre et qui pourrait être accompagné d'une réduction graduelle des droits. Il y aurait par ailleurs peut-être lieu d'étudier la possibilité de créer un système avec deux choix pour les étudiants, soit la contribution avant ou après les études. Une loi-cadre devant évidemment encadrer cette contribution, il serait hors de question de se servir de celle-ci pour augmenter de façon massive la part du financement assumée par les étudiantes et les étudiants. En effet, cette contribution devrait se faire en sus d'un réinvestissement public. Aussi, la déréglementation de cette forme de financement ne pourrait être acceptable. Finalement, il est important de souligner qu'une telle mesure ne devrait pas décourager la poursuite d'études supérieures et générer un endettement tel qu'il découragerait la formation d'une famille, ce qui ne serait pas conforme au principe d'accessibilité.

Cela étant, nous ne suggérons nullement que cette piste de solution doive être retenue dans le cadre de la présente commission. Des études approfondies devront être menées sur le sujet pour vérifier ses impacts, les corrélations entre ce type de contribution et l'aide financière aux études devant notamment être analysées. Et n'oublions pas que cette commission n'a pas pour objet d'étudier une nouvelle forme de contribution étudiante. Il serait nécessaire de tenir un vaste exercice de consultation publique sur la question avant de parvenir à toute forme de conclusion. Bref, il est important de s'y attarder plus profondément, puisque de retenir une telle solution sans plus de réflexion sur ses éventuelles conséquences pourrait s'avérer plus problématique que la situation actuelle.

¹⁴ Lapointe, Frédéric. 2004. *Avons-nous les moyens de financer les universités? Étude sur les finances publiques*. Montréal : Fédération étudiante universitaire du Québec, p. 3.

Conclusion

En conclusion, nous tenons à souligner le fait que le gouvernement libéral actuel se trouve à la croisée des chemins, et que plus qu'un simple exercice de réaménagement fiscal, le processus institué dans le cadre de la commission sur le financement des universités le place devant un choix de société. Comme l'indique Michel Venne dans un article récent, « depuis la fin des années 1960, en fait, l'inégalité entre les revenus bruts (salaires, placements, etc.) des riches et des pauvres n'a cessé de croître. [...] En principe, l'intervention de l'État, qui fait payer l'impôt aux riches et verse des allocations aux pauvres, doit compenser l'écart. Le Québec est l'endroit en Amérique du Nord où cette mécanique a le mieux fonctionné jusqu'ici »¹⁵. La problématique du financement, et plus encore de l'accessibilité aux études qui est ici menacée, s'inscrit dans ce contexte de choix sociétal. D'ailleurs, les recteurs de la CREPUQ vont aussi en ce sens en statuant que « le partage entre les droits de scolarité et les subventions gouvernementales relève d'un choix gouvernemental et d'un choix de société »¹⁶. Voyant la tangente conservatrice que prend le discours gouvernemental sur la question, nous sommes en droit de nous demander si le gouvernement Charest n'est pas en train de remettre en question les mécanismes de l'État-providence et de contribuer par le fait même à l'augmentation des inégalités sociales en faveur des plus riches.

Il relève maintenant du gouvernement actuel d'entendre les demandes de la société québécoise et d'y répondre adéquatement, en faisant le choix de l'épanouissement, du développement et du rayonnement du Québec d'aujourd'hui et de demain. Les opportunités de faire le choix du réinvestissement, sans alourdir le fardeau fiscal des Québécoises et des Québécois, sont bel et bien présentes, et il n'en tient qu'à des décisions politiques de la part du Parti libéral pour que tous les outils de l'accessibilité aux études soient réunis. Un rattrapage de 375 millions en éducation, c'est moins de 10 % des baisses d'impôt qui profiteront à une minorité, alors que le réinvestissement profitera à l'ensemble de la collectivité québécoise. C'est aussi moins d'un mois d'impôts payés par les Québécoises et les Québécois à Ottawa, sans toutefois qu'ils en voient véritablement les bénéfices. Il s'agit donc là d'un choix clairement politique, et nous appelons le gouvernement libéral à saisir les ouvertures et à en faire un choix de société.

Les Québécois, comme société, sont aujourd'hui prêts à faire le pari de l'accessibilité à l'éducation. Plus de 90 % d'entre eux sont en effet prêts à continuer d'investir collectivement dans le système d'éducation pour permettre à la relève québécoise d'accéder aux études postsecondaires et de contribuer, en retour, au développement économique et social du Québec. Pierre Reid, ministre de l'Éducation du gouvernement libéral, disait au *Devoir* en 1996 – alors qu'il était recteur de l'Université de Sherbrooke et président de la CREPUQ – au sujet de la nécessité de revoir la question des droits de scolarité : « si le gouvernement met moins dans les universités, il ne peut pas continuer à geler les droits »¹⁷. Le Parti Québécois l'invite aujourd'hui à faire le pari inverse : celui d'un réinvestissement en éducation pour le bénéfice de toute la société québécoise.

¹⁵ Michel Venne. « La montée des inégalités », *Le Devoir*, 29 décembre 2003.

¹⁶ Marie-Andrée Chouinard. « Le gel des droits de scolarité divise les recteurs », *Le Devoir*, 18-19 octobre 2003.

¹⁷ Marie-Andrée Chouinard. « Le gel des droits de scolarité divise les recteurs », *Le Devoir*, 18-19 octobre 2003.